

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 458

27 mars 2007

### SOMMAIRE

Ador S.A. ....	21984	K.Stone S.A.H .....	21957
Advanta Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	21968	Localux SA .....	21957
Ashton Moss Holdings S.à r.l. ....	21960	LUX-PEC Marché S.à r.l. ....	21983
Asia Eateries Investments Sàrl .....	21939	Lyon Equity Holding SA .....	21953
Astar S.A. ....	21947	Macadam S.à r.l. ....	21964
Astron Buildings S.A. ....	21942	Marino S.A. ....	21945
Avin S.A. ....	21945	Milhemet Invest SA .....	21982
BCG Holding S.à r.l. ....	21966	MP3 Holdings S.à r.l. ....	21961
Biophotonic S.A.H. ....	21953	Newcoop S.à r.l. ....	21969
Carlyle S.A. ....	21962	NLA Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	21968
Ceske Radiokomunikace S.à r.l. ....	21964	Noel International S.A. ....	21982
Compagnie Financière Montchoisi S.A. ..	21984	Noramco Asset Management S.A. ....	21966
Deutsche Postbank Capital Management S.A. ....	21981	Paris Coiffure S.à.r.l. ....	21960
Dexia Bonds .....	21980	Pilkington Luxembourg No. 2 S.a.r.l. ....	21961
DH Andrew S.à r.l. ....	21970	Postbank Capital Management S.A. ....	21981
Dofleini S.à r.l. ....	21962	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A. ....	21954
EB8 Germany S.à r.l. ....	21947	Property Trust Dasing, S.à r.l. ....	21951
EB8 Investments S.à r.l. ....	21947	Romania-Luxembourg Business Forum, Association sans but lucratif .....	21967
Edilcom S.A. ....	21962	Rosepark .....	21967
Etoile Promotions "B" S. à r.l. ....	21975	Rzesow S.à r.l. ....	21949
Etoile Promotions "D" .....	21976	Sensient Technologies Luxembourg Sàrl .....	21949
Etoile Promotions G.m.b.H. ....	21969	Sojepar S.A. ....	21947
Etplus Lux S.A. ....	21949	TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l. ....	21964
Fédération des Associations Portugais au Luxembourg .....	21958	TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l. ....	21976
Guardian Industries Europe S.à r.l. ....	21942	Tyco Brazil (Luxembourg) S.à r.l. ....	21967
Hawley Consultants S.A. ....	21939	Unitex S.A. ....	21957
ING PFCE Holdco S.à r.l. ....	21951	Watt Lux S.A. ....	21938
ING PFCE Middle Holdco S.à r.l. ....	21979	Zabou S.A. ....	21978
Innovalux Computers S.à.r.l. ....	21984		

**Watt Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 98.299.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WATT LUX S.A., avec siège social à Strassen, 18A, rue de la Chapelle, constituée suivant acte notarié en date du 6 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 182 du 13 février 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2098 du 9 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième lundi du mois de février à 9.30 heures.

- Modification subséquente de l'article 13 des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième lundi du mois de février à 9.30 heures.

En conséquence le premier alinéa de l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 13. (1<sup>er</sup> alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune de Strassen, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de février à 9.30 heures.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 11, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007021337/220/55.

(070014835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Hawley Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 66.929.

Le bilan au 31 décembre 2005 et l'affectation du résultat au 31 décembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HAWLEY CONSULTANTS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007020574/1651/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00985. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00983. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070013892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Asia Eateries Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.676.800,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 116.825.

In the year two thousand and six, on the twenty first of December,

Before us Maître Jacques Delvaux notary, residing in Luxembourg

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, a Jersey limited company, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE48PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453 (CVC CPA II), acting as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P («Partnership»), a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

Hereby represented by Mr Daniel Boone, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy granted by CVC CPA II, acting as general partner and for and on behalf of Partnership.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the existing sole shareholder (the «Existing Sole Shareholder») of ASIA EATERIES INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered under the number B 116825 with the Luxembourg trade and companies register, incorporated by a deed of Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, in replacement of Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 10th day of May 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations dated August 4th, 2006, n ° 1496, page 71783. The articles of association have been amended by a deed of Jacques Delvaux on the 13th day of July 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations dated October 24th, 2006, n ° 1991, page 95545.

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Existing Sole Shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Existing Sole Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. capital increase of an amount of eighty five thousand five hundred seventy five euros (EUR 85,575.-) by the issuance of three thousand four hundred twenty three (3,423) new ordinary shares (the «New Shares») in the share capital of the Company;

2. subscription by the Existing Sole Shareholder to all the New Shares and payment of the New Shares by contribution in cash; and

3. subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of Associations of the Company (the «Articles»).

- That the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly considered and may validly deliberate on all the items of this agenda.

- That, on the basis of the agenda, the Existing Sole Shareholder has taken the following resolutions (the «Resolutions»):

*First resolution*

The Existing Sole Shareholder, represented as stated here above, decides to increase the Company's share capital by the amount of eighty five thousand five hundred seventy five euros (EUR 85,575.-), in order to bring the Company's share capital from its present amount of two million six hundred and seventy-six thousand eight hundred Euros (EUR 2,676,800.-) to two million seven hundred sixty two thousand three hundred seventy five Euros (EUR 2,762,375.-) by the issuance of three thousand four hundred twenty three (3,423) New Shares, with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares

*Second resolution*

The Existing Sole Shareholder, represented as stated here above, decides to subscribe to all the New Shares and to fully pay up the New Shares by a contribution in cash.

*Subscription - Payment*

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, acting as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P, represented as stated here above, declares to subscribe to three thousand four hundred twenty three (3,423) New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, by contribution in cash of eighty five thousand five hundred seventy five euros (EUR 85,575.-). The amount of eighty five thousand five hundred seventy five euros (EUR 85,575.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by the supply of a banking certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Existing Sole Shareholder, represented as stated here above, decides to amend paragraph 1 Article 6.1 of the Articles of Association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.1. first paragraph.** The company's corporate capital is fixed at two million seven hundred sixty two thousand three hundred seventy five euros (EUR 2,762,375.-) represented by one hundred ten thousand four hundred ninety five (110,495) shares (parts sociales) of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up».

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-et-un décembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, une société («limited company») régie par le droit de Jersey, ayant son siège social 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-normandes, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453 (CVC CPA II), agissant en sa qualité d'associé commandité, au nom et pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P («Partnership»), une limited partnership constituée sous l'empire des lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

Ci-représenté ici par M. Daniel Boone, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par CVC CPA II, agissant en sa qualité d'associé commandité, au nom et pour le compte du Partnership,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé commandité, au nom et pour le compte du Partnership, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est le seul associé actuel (le «Seul Associé Actuel») de ASIA EATERIES INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, inscrite sous le numéro B 116 825 auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg constituée par acte du notaire

Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2006, n° 1496, page 71783. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 24 octobre 2006, n° 1991, page 95545.

- que le capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et le Seul Associé Actuel, présent ou représenté, déclarant avoir eu et pris connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- que le Seul Associé Actuel a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. augmentation de capital d'un montant de quatre vingt cinq mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 85.575,-) par l'émission de trois mille quatre cent vingt trois (3.423) nouvelles parts sociales (les «Parts Sociales Nouvelles»);

2. souscription par le Seul Associé Actuel des Parts Sociales Nouvelles et paiement de ces Parts Sociales Nouvelles par apport en numéraire;

3. modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6.1 des statuts de la société («Capital souscrit et libéré»);

- que la présente assemblée, au sein de laquelle est présente ou représentée l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et est compétente pour délibérer sur tous les points de l'agenda.

- que le Seul Associé Actuel a pris les résolutions suivantes (les «Résolutions»):

#### *Première résolution*

Le Seul Associé Actuel représenté comme stipulé ci-dessus, décide d'augmenter le capital de la Société du montant de quatre vingt cinq mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 85.575,-), afin de porter son capital social actuel de deux millions six cent soixante seize mille huit cent euros (EUR 2.676.800,-) à deux millions sept cent soixante deux mille trois cent soixante quinze euros (EUR 2.762.375,-) par l'émission de trois mille quatre cent vingt trois (3.423) Parts Sociales Nouvelles, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), et conférant les mêmes droits et obligations des actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

Le Seul Associé Actuel représenté comme stipulé ci-dessus, décide de souscrire les Parts Sociales Nouvelles et de les libérer par un apport en numéraire.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, agissant en sa qualité de General Partner, au nom et pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à trois mille quatre cent vingt trois (3.423) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer de les libérer intégralement par apport en numéraire à leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, soit un montant total de quatre vingt cinq mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 85.575,-). Le montant de quatre vingt cinq mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 85.575,-) est désormais mis à la disposition de la Société, preuve étant faite au notaire par la production d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la Résolution précédente, le Seul Associé Actuel, représenté comme stipulé ci-dessus, décide de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6.1 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6-1. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent soixante deux mille trois cent soixante quinze euros (EUR 2.762.375,-) représenté par cent dix mille quatre cent quatre vingt quinze (110.495) Parts Sociales, toutes d'une valeur nominale de 25,- euros, chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimées à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 31, case 2. — Reçu 855,75 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007022565/208/149.

(070015808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Astron Buildings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 91.774.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 44506 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007020707/211/11.

(070014164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Guardian Industries Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 78.695.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

InterGuard HOLDING CORP., a company incorporated and existing under the laws of Delaware (United States of America) and having its principal office in MI 48326 Auburn Hills (United States of America), 2300 Harmon Road, represented here by Mr Vincent Pringiers, General Counsel Europe, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy signed in Auburn Hills on 20 December 2006.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

1. Such appearing party declares to be the sole partner of GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l., with registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City under section B and number 78,695, incorporated as a «société à responsabilité limitée» by deed of the undersigned notary on 31 October 2000, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» («Mémorial C»),

number 355 on 15 May 2001 and whose Articles of Incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary

- on 12 April 2001, published in the Mémorial C, number 1003 on 14 November 2001, and
- on 13 December 2005, published in the Mémorial C, number 681 on 4 April 2006.

2. The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital of the Company from its current value of four hundred million twelve thousand five hundred euro (EUR 400,012,500.00) up to four hundred fourteen million two hundred twelve thousand three hundred seventy-five euro (EUR 414,212,375.00) with retroactive effect to 14 December 2006, through the issue of five hundred sixty-seven thousand nine hundred ninety-five (567,995) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

The five hundred sixty-seven thousand nine hundred ninety-five (567,995) new shares have been subscribed by InterGuard HOLDING CORP., aforementioned, at a total price of fourteen million one hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 14,199,875.00) all of which have been allocated to the share capital.

*Second resolution*

Said five hundred sixty-seven thousand nine hundred ninety-five (567,995) new shares have been fully paid up by InterGuard HOLDING CORP., aforementioned, through a contribution in kind consisting of five hundred seventy-two thousand eight hundred and six (572,806) class D shares of GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City under section B and number 23,829.

The share capital of GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., aforementioned, amounts to forty-seven million four hundred twenty-eight thousand three hundred twenty-seven euro and sixteen cent (EUR 47,428,327.16) represented by three hundred thirty-five thousand (335,000) class A shares, three hundred thirty-five thousand (335,000) class B shares, three

hundred thirty-five thousand (335,000) class C shares and nine hundred eight thousand two hundred and four (908,204) class D shares, with a nominal value of twenty-four euro and seventy-nine cent (EUR 24.79) each.

The present contribution of five hundred seventy-two thousand eight hundred and six (572,806) shares represents, together with the participation of one million three hundred forty thousand three hundred ninety-four (1,340,394) shares that the Company already holds in GUARDIAN EUROPE, S.à r.l. aforementioned, ninety-nine point nine per cent (99.9%) of the whole issued share capital of GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., aforementioned, as it has been evidenced by a certificate dated 20 December 2006, issued by GUARDIAN EUROPE, S.à r.l.

In consequence, this contribution in kind benefits from the capital duty exemption as provided for in Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986.

The fair net valuation of the shares of GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., aforementioned, is valued at fourteen million one hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 14,199,875.00) and is given to the undersigned notary by virtue of a statement of contribution value drawn up by Mr Jean-Luc Pitsch and Mr. René Fiorese, managers of the Company, and dated 20 December 2006.

The evidence of the existence and value of the shares of GUARDIAN EUROPE, S.à r.l. and of its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a report of the board of managers of GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., signed in Dudelange on 20 December 2006.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first paragraph of article six of the Articles of Incorporation which shall have the following wording:

« **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is fixed at four hundred fourteen million two hundred twelve thousand three hundred seventy-five euro (EUR 414,212,375.00), represented by sixteen million five hundred sixty-eight thousand four hundred ninety-five (16,568,495) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each, fully paid up.»

#### *Expenses*

The expenses to be borne by the company as a result of the foregoing are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.00).

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person signed this deed together with the notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

#### *A comparu:*

InterGuard HOLDING CORP., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son principal établissement à MI 48326 Auburn Hills (Etats-Unis d'Amérique), 2300 Harmon Road, ici représentée par Monsieur Vincent Pringiers, General Counsel Europe, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré le 20 décembre 2006 à Auburn Hills.

Ledit pouvoir, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

1. Ladite comparante est l'associée unique de GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 78.695 et constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C («Mémorial C»), numéro 355 du 15 mai 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné, en date

- du 12 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1003 du 14 novembre 2001, et
- du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 681 du 4 avril 2006.

2. Ladite comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de quatre cent millions douze mille cinq cents euros (EUR 400.012.500,00) pour le porter à quatre cent quatorze millions deux cent douze mille trois

cent soixante-quinze euros (EUR 414.212.375,00), avec effet rétroactif au 14 décembre 2006, par l'émission de cinq cents soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (567.995) nouvelles parts sociales de la société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00).

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par InterGuard HOLDING CORP., susmentionnée, pour un prix total de quatorze millions cent quatre vingt dix-neuf mille huit cent soixante quinze euros (EUR 14.199.875,00), lesquels ont été alloués au capital social.

#### *Deuxième résolution*

Lesdites cinq cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (567.995) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par InterGuard HOLDING CORP., susmentionnée, moyennant un apport en nature consistant en cinq cent soixante-douze mille huit cent et six (572.806) parts sociales de classe D de GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.829.

Le capital social de GUARDIAN EUROPE, S.à r.l. s'élève à quarante-sept millions quatre cent vingt-huit mille trois cent vingt-sept euros et seize cents (EUR 47,428,327.16), représenté par trois cent trente-cinq mille (335.000) parts sociales de classe A, trois cent trente-cinq mille (335.000) parts sociales de classe B, trois cent trente-cinq mille (335.000) parts sociales de classe C et neuf cent huit mille deux cent quatre (908.204) parts sociales de classe D, d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.

Le présent apport de cinq cent soixante douze mille huit cent et six (572.806) parts sociales représente, ensemble avec la participation d'un million trois cent quarante mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1.340.394) parts sociales que la société détient déjà dans GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., susmentionnée, quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf pour cent (99,9%) de la totalité du capital social de GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., susmentionnée, comme il en a été apporté la preuve par un certificat délivré le 20 décembre 2006 par GUARDIAN EUROPE, S.à r.l.

En conséquence, cet apport en nature bénéficie de l'exemption du droit d'apport tel que prévu à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

La valeur nette des parts sociales apportées de GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., susmentionnée est évaluée à quatorze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 14.199.875,00) et confirmée au notaire soussigné moyennant un rapport signé par Monsieur Jean-Luc Pitsch et Monsieur René Fiorese, gérants de la société, daté du 20 décembre 2006.

La preuve de la propriété, de la valeur des parts sociales de GUARDIAN EUROPE, S.à r.l. et de la réalisation effective de l'apport a été donnée au notaire instrumentant à travers un rapport du conseil de gérance de GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., signé à Dudelange le 20 décembre 2006.

#### *Troisième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent quatorze millions deux cent douze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 414.212.375,00), représenté par seize millions cinq cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (16.568.495) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de six mille euros (EUR 6.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande du représentant de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande dudit représentant de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Pringiers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 7, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007021456/227/154.

(070014720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Marino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 56.112.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007020709/202/12.

(070014158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Avin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 36.207.

---

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A., with registered offices at EDIFICIO TORRE UNIVERSAL, Piso 12, Avenida Federico Boyd, Panama, Republic of Panama, by virtue of a proxy given on December 6, 2006, which proxy after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the undersigned notary to state that:

1° The Company AVIN S.A. a Luxembourg société anonyme, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 36.207 hereinafter referred to as «the Company», was incorporated by deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated February 22, 1991 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 309 dated August 9, 1991. Its articles of association have been amended several times and for the last time by deed of Maître Henri Beck, prenamed, dated February 4, 2002 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 779 dated May 23, 2002.

2° The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having no par value.

3° ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A., prenamed, is the single owner of all the shares of the Company.

4° ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5° ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A. appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purpose of this deed; in its capacity as liquidator, the under-signed declares that all the liabilities of the Company have been settled and that a provision has been made for the liabilities in relation to the closing of the liquidation and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

6° ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A. declares that it will take over all remaining assets of the Company, and that it will assume any existing debt of AVIN S.A. which would not already have been settled pursuant to point 5.

7° ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A. declares that the liquidation of the Company is closed and that the register of the Company recording the issuance of shares shall be cancelled.

8° Discharge is given to the directors and the statutory auditor of the Company.

9° The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company: 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The person appearing, acting in her said capacity, requires the undersigned notary to state the abovementioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, certifies herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A., ayant son siège social à EDIFICIO TORRE UNIVERSAL, Piso 12, Avenida Federico Boyd, Panama, Republic of Panama, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 6 décembre 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1 ° Que AVIN S.A., une société anonyme avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 36.207, ci-après nommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 22 février 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 309 du 9 août 1991. Ses statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Beck, prénommé, en date du 4 février 2002 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 779 du 23 mai 2002.

2 ° Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

3 ° Que ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A., préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4 ° Que ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A., préqualifiée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5 ° Que ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A. se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé à l'heure actuelle.

6 ° Que ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A. déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société, et qu'elle reprendra tout le passif existant de AVIN S.A., qui n'aura pas déjà été repris suivant le point 5.

7 ° Que ARBYX BRILLANT SHIPPING S.A. déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que le registre de la Société relatif à l'émission d'actions sera annulé.

8 ° Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

9 ° Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

En conséquence, la comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 33, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007022515/212/98.

(070015739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

---

**EB8 Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. EB8 Investments S.à r.l.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.845.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45540 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007020710/211/12.

(070014092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Astar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.744.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007020711/231/16.

(070014090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Sojepar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 64.414.

---

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOJEPAR S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.414, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 555 du 30 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 30 du 12 janvier 2005, en date du 25 août 2005, publié au Mémorial C numéro 12 du 3 janvier 2006 et en date du 29 août 2006, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ivan Martel, conseil économique, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à L-5421 Erpeldange, 3, Kiirchepad.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Constatation de la nouvelle répartition des actions.
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence de 250.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 250.000,- EUR à 500.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles.
- 3.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.
- 4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'à la suite d'une cession d'actions sous seing privé la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

	Actions
1.- Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, neuf cent soixante . . . . .	960
2.- Monsieur Ivan Martel, conseil économique, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, vingt . . . . .	20
3.- Monsieur Hervé Bonnet Saint Georges, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, vingt . . . . .	20
Total: mille actions . . . . .	1.000

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euro (250.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euro (250.000,- EUR) à cinq cents mille euro (500.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des mille (1.000) actions existantes de la société jusqu'à due concurrence.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SOJEPAR S.A., prédésignée, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euro (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à cinq cent mille euro (500.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille neuf cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: I. Martel, M. Thorn, J. Guez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2007, vol. 540, fol. 73, case 1. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2007.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, momentanément absent.

Référence de publication: 2007021453/231/82.

(070015023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Sensient Technologies Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.680.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007020712/5770/12.

(070014087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Etplus Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.805.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 27 décembre 2006 à 16.00 heures*

Par décision du Conseil en date du 27 décembre 2006 à 16.00 heures, il a été décidé à l'unanimité:

- de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 le siège social de la société du 4, rue du Marché-aux-Herbes à L-1728 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007020717/693/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06651. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Rzesow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.584.

In the year two thousand six, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr David F. Sharkey, company director, residing in Waverly, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18 in Ireland, here represented by Mr Johan Dejans, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto attached,

acting as sole shareholder of the Company RZESOW S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of November 14, 2006.

The Company's share capital is presently set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) by the creation of 100 (one hundred) new shares.

The new shares are all subscribed by the sole shareholder and are fully paid up by a payment in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The sole shareholder resolves to exchange 200 (two hundred) existing shares by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of share capital.

Consequently, Article 6 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Monsieur David F. Sharkey, company director, demeurant à Waverly, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande, ici représenté par Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

agissant en sa qualité de seul associé de la Société RZESOW S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 novembre 2006.

Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) par la création de 100 (cent) parts sociales nouvelles.

Les parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par l'associé unique et sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'associé unique décide d'échanger les 200 (deux cents) parts sociales existantes contre 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour refléter l'augmentation de capital.

En conséquence l'article 6 des statuts est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Dejans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 38, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022581/242/82.

(070015637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Property Trust Dasing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 492.050,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 117.115.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020719/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07168. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070013981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**ING PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 467.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

In the year two thousand and six, on the twelfth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE MIDDLE HOLDCO S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 96.469, hereby represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-5555 Remich, 12, place du Marché, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 11th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING PFCE MIDDLE HOLDCO S.à r.l. is the sole partner of ING PFCE HOLDCO S.à r.l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of October 13th, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on June 30th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1884 of October 7th, 2006.

The capital of the company is fixed at four hundred sixty-seven thousand Euros (467,000.- EUR), represented by four hundred sixty-seven (467) parts, with a nominal value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of twenty-six thousand Euros (26,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of four hundred sixty-seven thousand Euros (467,000.- EUR) to four hundred ninety-three thousand Euros (493,000.- EUR), by issuing twenty-six (26) new parts with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and liberation*

The appearing sole partner declares to subscribe the twenty-six (26) new parts and to pay them up, fully in cash, at their par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, together with a total issue premium of four hundred Euros

(400.- EUR) so that the amount of twenty-six thousand four hundred Euros (26,400.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at four hundred ninety-three thousand Euros (493,000.- EUR), represented by four hundred ninety-three (493) parts of a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

ING PFCE MIDDLE HOLDCO S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.469, ici représenté par Mademoiselle Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-5555 Remich, 12, place du Marché, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 11 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING PFCE MIDDLE HOLDCO S.à r.l. est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE HOLDCO S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 13 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1884 du 7 octobre 2006.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent soixante-sept mille euros (467.000.- EUR), représenté par quatre cent soixante-sept (467) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-six mille euros (26.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-sept mille euros (467.000.- EUR) à quatre-cent quatre-vingt-treize mille euros (493.000.- EUR), par l'émission de vingt-six (26) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

Et à l'instant, les vingt-six (26) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cents euros (400.- EUR), de sorte que le montant de vingt-six mille quatre cents euros (26.400.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-treize mille euros (493.000.- EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt-treize (493) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.



Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2006, vol. 471, fol. 40, case 1. — Reçu 264 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007022499/5770/97.

(070015554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Lyon Equity Holding SA, Société Anonyme,**

(anc. Biophotonic S.A.H.).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 73.281.

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIOPHOTONIC SAH, avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 73.281, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 147 du 15 février 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden le 20 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 466 du 21 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Heinsch (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Christina Schmit, employée privée, demeurant à Roodt/Syre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en LYON EQUITY HOLDING S.A.
2. Démission de deux membres du conseil d'administration et décharge.
3. Nomination de quatre membres du conseil d'administration avec mandat qui prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de BIOPHOTONIC SAH en LYON EQUITY HOLDING SA.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de LYON EQUITY HOLDING SA.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Dieter Feustel,

- Monsieur François Metzler,  
et leur accorde entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée fixe le nombre d'administrateurs à cinq et nomme comme nouveaux membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Monsieur Giancarlo Rosselli, ingénieur, né à Acquarossa (Suisse), le 18 janvier 1969, demeurant à CH-6523 Preonzo (Suisse);
- Monsieur Mauro Pedretti, ingénieur, né à Lavorgo (Suisse), le 30 novembre 1944, demeurant à CH-6900 Massagno, Via Miralago 17 (Suisse);
- Monsieur Roberto Guerra, ingénieur, né à Brusio (Suisse), le 2 janvier 1945, demeurant à CH-6925 Gentilino, Via Cantonale 53 (Suisse);
- Monsieur Wolfgang Büscher, commerçant, né à Hagen (Allemagne), le 26 juillet 1947, demeurant à CH-6900 Lugano-Paradiso, Via Guidino 12 (Suisse).

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schenk, Schmit, Langmantel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 94, case 8. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020837/202/76.

(070014064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par: Madame Sandra Thomas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur Jean-Marie Rinie, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83.305, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002; en vertu d'un pouvoir à lui conféré aux termes de décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, documentées sous forme authentique, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Tout d'abord, aux fins de rectification d'erreurs matérielles intervenue dans le calcul des rachats et du montant du capital social, celui-ci est ramené de EUR 320.660,- (trois cent vingt mille six cent soixante euros) à EUR 201.060,- (deux cent un mille soixante euros) pour le faire correspondre au nombre d'actions émises à ce stade de l'évolution du capital social.

IV.- Le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conféré aux termes de l'article 5 des statuts et dans le cadre des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et décidé en conséquence sept augmentations du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 11 janvier 2005, à concurrence de EUR 1.900,- (mille neuf cents euros) pour porter le capital social de EUR 201.060,- (deux cent un mille soixante euros) à EUR 202.960,- (deux cent deux mille neuf cent soixante euros) par la création de 190 (cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles de catégorie «Acc», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à savoir:

118 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	118
63 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	63
9 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	9
Total: . . . . .	190

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 11 janvier 2005, à concurrence de EUR 2.060,- (deux mille soixante euros) pour porter le capital social de EUR 202.960,- (deux cent deux mille neuf cent soixante euros) à EUR 205.020,- (deux cent cinq mille vingt euros) par la création de 206 (deux cent six) actions nouvelles de catégorie «S3», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à savoir:

118 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	118
81 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	81
7 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	7
Total: . . . . .	206

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 24 mars 2005, à concurrence de EUR 11.820,- (onze mille huit cent vingt euros) pour porter le capital social de EUR 205.020,- (deux cent cinq mille vingt euros) à EUR 216.840,- (deux cent seize mille huit cent quarante euros) par la création de 1.182 (mille cent quatre-vingt-deux) actions nouvelles de catégorie «CIP», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à savoir:

840 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	840
342 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	342
Total: . . . . .	1.182

4) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 22 avril 2005, à concurrence de EUR 4.320,- (quatre mille trois cent vingt euros) pour porter le capital social de EUR 216.840,- (deux cent seize mille huit cent quarante euros) à EUR 221.160,- (deux cent vingt et un mille cent soixante euros) par la création de 432 (quatre cent trente-deux) actions nouvelles de catégorie «ACC», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à savoir:

268 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	268
143 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	143
21 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	21
Total: . . . . .	432

5) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 27 mai 2005, à concurrence de EUR 5.580,- (cinq mille cinq cent quatre-vingt euros) pour porter le capital social de EUR 221.160,- (deux cent vingt-et-un mille cent soixante euros) à EUR 226.740,- (deux cent vingt-six mille sept cent quarante euros) par la création de 558 (cinq cent cinquante-huit)

actions nouvelles de catégorie «PAI», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à savoir:

397 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	397
161 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	161
Total: . . . . .	558

6) aux fins de rectification d'une erreur matérielle intervenue dans le calcul du montant du capital social, celui-ci est porté de EUR 226.740,- (deux cent vingt-six mille sept cent quarante euros) à EUR 330.660,- (trois cent trente mille six cent soixante euros) pour le faire correspondre au nombre d'actions émises à ce stade de l'évolution du capital social.

Cette augmentation purement rectificative ne donne lieu à aucune émission d'action.

La souscription et la libération des actions émises ont déjà été constatées aux termes d'actes notariés dûment réalisés, mais la relation de leur intégration au capital a été entachée d'erreurs matérielles de calcul.

La perception du droit d'apport a déjà été effectuée, cette rectification n'ayant aucune incidence en ce qui concerne les droits d'enregistrement.

7) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 26 juillet 2006, à concurrence de EUR 85.970,- (quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 330.660,- (trois cent trente mille six cent soixante euros) à EUR 416.630,- (quatre cent seize mille six cent trente euros), par la création de 8.597 (huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) actions nouvelles de catégorie «VEST», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à savoir:

8.597 actions souscrites par PREDICA 2005, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	8.597
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

8) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 21 septembre 2006, à concurrence de EUR 3.930,- (trois mille neuf cent trente euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 416.630,- (quatre cent seize mille six cent trente euros) à EUR 420.560,- (quatre cent vingt mille cinq cent soixante euros), par la création de 393 (trois cent quatre-vingt-treize) actions nouvelles de catégorie «CIP», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à savoir:

280 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	280
113 actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français . . . . .	113
Total: . . . . .	393

Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de EUR 115.580,- (cent quinze mille cinq cent quatre-vingt euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée et à l'émission des actions nouvelles, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

« **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 420.560,- (quatre cent vingt mille cinq cent soixante euros), représenté par 42.056 (quarante-deux mille cinquante-six) actions réparties comme suit:

- mille cinq cent cinquante actions de souscription initiale: . . . . .	1.550
- trois mille neuf cent quarante-trois actions de catégorie «JH»: . . . . .	3.943
- cinq mille neuf cent trente-cinq actions de catégorie «CIP»: . . . . .	5.935
- neuf mille trois cent quatre-vingt-six actions de catégorie «PAI»: . . . . .	9.386
- cinq mille trois cent trente-trois actions de catégorie «ACC»: . . . . .	5.333
- quatre mille cinq cent quinze actions de catégorie «S3»: . . . . .	4.515
- onze mille trois cent quatre-vingt-quatorze actions de catégorie «VEST»: . . . . .	11.394
Total: quarante-deux mille cinquante-six actions: . . . . .	42.056

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Thomas, J.-M. Rinié, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 octobre 2006, vol. 438, fol. 39, case 9. — Reçu 1.155,80 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022578/242/144.

(070015811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Locarlux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 95.423.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2006*

Les actionnaires de la société LOCARLUX S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social en date du 21 juin 2006, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

La démission de Monsieur Frank Piaia, gérant de société, demeurant à L-7421 Cruchten, 2, Huele Wee de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007020898/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**K.Stone S.A.H, Société Anonyme Holding,**

(anc. Unitex S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.052.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding UNITEX S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.052, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 22 janvier 1999, numéro 37.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, de résidence à Capellen, en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin 2004 numéro 587.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine Reizer-Wingel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination sociale de UNITEX S.A. en K.STONE S.A.H. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de K.STONE S.A.H.»

2) Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de UNITEX S.A. en K.STONE S.A.H.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de K.STONE S.A.H.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Reizer-Wingel, Schneider, Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 97, case 1. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020836/202/59.

(070014227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Fédération des Associations Portugais au Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 15, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg F 6.911.

—  
STATUTS

Entre les soussignés

1. José Ferreira Trindade - 15, Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg, Portugais, Pensionné
2. Gualtério Alves Costa - 21, Antoine Godrt, L-1633 Luxembourg, Portugais, Pensionné
3. Manuel de Sousa Teixeira - 23, rue de la Chapelle, L-8183 Kopstal, Portugais, Maçon
4. Victor Manuel Ferreira - 2, rue Josy Welter, L-7256 Walferdange, Portugais, Maçon
5. Leonor da Silva Ferreira - 29, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, Portugais, Vendeuse
6. Josefa Ferreira Cardoso - 23, rue de la Chapelle, L-8183 Kopstal, Portugais, Femme de Ménage

Tous de nationalité Portugaise, il est créé une Fédération des Associations Portugais au Luxembourg sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et dont les statuts auront la teneur suivante.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Porte la dénomination: FEDERATION DES ASSOCIATIONS PORTUGAIS AU LUXEMBOURG asbl: en abrégé F.A.P.L.

Elle a son siège à: 15, Montée de Clausen L-1343 Luxembourg

**Art. 2.** La F.A.P.L. a pour mission de:

- a) développer des activités Sportif, Culturelle et Sociale.
- b) promouvoir les contacts entre les Portugais et le peuple Luxembourgeois

c) combattre toute forme de racisme et de xénophobie.

**Art. 3.** Le poursuit son action dans une stricte indépendance politique.

**Art. 4.** Elle peut s'associer ou s'affilier à d'autres groupements.

**Art. 5.** Les associés dont le nombre ne peut être inférieur à 4 sont admis  
Par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite.

**Art. 6.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de la F.A.P.L. après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant. Est également réputé démissionnaire tout membre dont la qualité de membre n'est pas renouvelée à la majorité simple, lors de chaque assemblée générale ordinaire.

**Art. 7.** Les Associations et membres peuvent être exclus de la Fédération si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de la F.A.P.L. à partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 8.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de la F.A.P.L. et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées

**Art. 9.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100,- EUR.

**Art. 10.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 11.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 12.** Tout proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 13.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts
- nomination et révocation des administrateurs et commissaires aux comptes
- approbation des budget et comptes
- dissolution de la Fédération

**Art. 14.** Elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels la s'est constitué, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents:
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 15.** Le vote par procuration est admis lors de l'assemblée générale mais chaque membre présent ne pourra disposer que d'une seule procuration de vote.

**Art. 16.** les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par simple lettre missive.

**Art. 17.** La Fédération est gérée par le Conseil d'administration élu pour une durée de 4 ans. Le Conseil d'administration se compose d'un président et de membres élus à majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le conseil qui se réunit sur convocation de son président ou à la demande des trois administrateurs ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres au moins sont présents.

**Art. 19.** Le conseil exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de la Fédération

**Art. 20.** Il représente la Fédération dans les relations avec les tiers. Pour que la Fédération soit valablement engagé à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 21.** Le Conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de

chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. L'assemblée générale aura lieu avant le 10 novembre de chaque année, aux fins d'examen. L'assemblée désigne 2 réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 22.** En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires. La décision de liquidation ainsi que le nom des liquidateurs, les modifications aux statuts de même que celles relatives à la composition du Conseil d'administration, sont en outre publiés dans le mois au Mémorial.

**Art. 23.** Les ressources de la Fédération comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur,

**Art. 24.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de la Fédération ont un caractère bénévole et sont exemptes de toute rémunération.

Fait et passé à Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Référence de publication: 2007022588/7310/89.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10264. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Paris Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 52.705.

—  
*Décision de l'Associée unique du 2 janvier 2007*

L'associée unique de la société PARIS COIFFURE S.à r.l. a décidé, en date du 2 janvier 2007, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Isabelle Chadoutaud, épouse de Monsieur Serge Gaucher, coiffeuse, demeurant à L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraîchers de son mandat de gérante technique de la société est acceptée
- Est nommé gérant technique en remplacement de la gérante technique démissionnaire, pour une durée indéterminée, Monsieur Didier Avice, coiffeur, né le 1<sup>er</sup> mars 1961 à Paris (France) et demeurant à F-93420 Villepinte, 3ter, rue de l'Eglise
- Le gérant technique nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de la gérante administrative et du gérant technique.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour extrait conforme

MITOMA S.A.

Associé unique

Signatures

Référence de publication: 2007020899/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Ashton Moss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.400,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.458.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 15 décembre 2006, que BACP EUROPE FUND I L.P. avec siège social sis 231 South LaSalle Street, Chicago, IL, 60697, USA a cédé 15.400 parts sociales qu'il détient dans la Société à HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP.



- Par conséquent, à compter du 15 décembre 2006, la répartition du capital social de la Société est comme suit:

	Parts sociales
HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG Jersey	
.....	15.400
Total: .....	15.400

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007020900/3984/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**MP3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.657.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 1<sup>er</sup> décembre 2006:

- Ancienne situation associé unique:

Monsieur David Bendel détenant 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associés:

	Parts sociales
Monsieur David Bendel, domicilié à Serrano 7, 28001 Madrid (Espagne) .....	5.000
MCP 3 HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Legis Chambers, PO BOX 905, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques) .....	7.500
Total .....	12.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

*Pour MP3 HOLDINGS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007020901/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04511. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Pilkington Luxembourg No. 2 S.a.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.401.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 24 mars 2006:

- Ancienne situation associés:

PILKINGTON LUXEMBOURG N<sup>o</sup> 1 S.à r.l.: 500 parts sociales et

PILKINGTON ITALY LIMITED: 393.923 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

	Parts sociales
PILKINGTON ITALY LIMITED .....	394.423
Total .....	394.423

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour *PILKINGTON LUXEMBOURG N ° 2 S.à r.l.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
D. Sana / P. Claudel

Référence de publication: 2007020902/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Edilcom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 52.532.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

REVILUX S.A.  
Réviseurs d'Entreprises  
Signature

Référence de publication: 2007021246/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06407. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Dofleini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.821.

Changement suivant le contrat de cession d'actions du 8 décembre 2006:

- Ancien actionnaire unique:

ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Nouvel actionnaire unique:

LB UK RE HOLDINGS LIMITED, R.C. Royaume Uni n ° 5347966, 25 Bank Street, GB-E14 5LE Londres, Royaume Uni

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour *DOFLEINI S.à r.l.*  
C. Fasbender  
Gérant

Référence de publication: 2007020903/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Carlyle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 107.279.

Im Jahre zweitausendundsechs, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft CARLYLE S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 1. April 2005, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 831 vom 31. August 2005 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Philippe Stanko, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zweiundzwanzigtausend (22.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), welche das gesamte Kapital von zwei Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 2.200.000,-) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um Euro 2.200.000,- (zwei Millionen zweihunderttausend Euro) durch Ausgabe von 22.000 (zweiundzwanzigtausend) Aktien zu einem Nennwert von Euro 100,- (einhundert Euro) um es von seinem derzeitigen Betrag von Euro 2.200.000,- (zwei Millionen zweihunderttausend Euro) auf Euro 4.400.000,- (vier Millionen vierhunderttausend Euro) zu erhöhen.

2. Streichung des folgenden Absatzes in Artikel 12:

«Generalversammlungen, die Beschlüsse zu

- a. Großgeschäften,
- b. Ausgabe von Schuldverschreibungen, Obligationen und anderen Emissionswertpapieren, oder
- c. Erwerb und Veräußerung von Aktien, Kapitalbeteiligungen and anderen Wertpapieren fassen, werden in notarieller Form abgehalten.»

um Artikel 12 den folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 12.** Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversamm- lung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheissen, und hat insbesondere auch die in Artikel 7. aufgeführten Kompetenzen.

Die Generalversammlung kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn alle Gesellschafter erschienen oder vertreten sind. Beschlüsse der Generalversammlung können nur getroffen werden, wenn sie von mindestens einer 2/3 Mehrheit des ausgegebenen Kapitals getragen werden.

Diese Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit sind auch für Generalversammlungen, die über eine Satzungsänderung entscheiden, nötig.»

3. Verschiedenes

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig von der Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Das Gesellschaftskapital wird um Euro 2.200.000,- (zwei Millionen zweihunderttausend Euro) durch Ausgabe von 22.000 (zweiundzwanzigtausend) Aktien zu einem Nennwert von Euro 100,- (einhundert Euro) erhöht, um es von seinem derzeitigen Betrag von Euro 2.200.000,- (zwei Millionen zweihunderttausend Euro) auf Euro 4.400.000,- (vier Millionen vierhunderttausend Euro) zu bringen.

Nachdem der andere Aktionär auf sein Vorzugszeichnungsrecht verzichtet haben, wurden die 22.000 (zweiundzwanzigtausend) neuen Aktien alle gezeichnet durch die Gesellschaft SHELYAN INVEST, mit Sitz in Vanderpool Plaza, Wickham Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hier vertreten durch Herrn Philippe Stanko, vorgeannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 18. Dezember, 2006.

Welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die neuen Aktien wurden alle in bar eingezahlt, so dass die Summe von Euro 2.200.000,- (zwei Millionen zweihunderttausend Euro) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar bescheinigt wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Zweiter Beschluss*

Folgenden Absatz in Artikel 12:

«Generalversammlungen, die Beschlüsse zu

- a. Großgeschäften,
- b. Ausgabe von Schuldverschreibungen, Obligationen und anderen Emissionswertpapieren, oder
- c. Erwerb und Veräußerung von Aktien, Kapitalbeteiligungen and anderen Wertpapieren fassen,

werden in notarieller Form abgehalten.»

wird gestrichen um Artikel 12 fortan den folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 12.** Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheissen, und hat insbesondere auch die in Artikel 7. aufgeführten Kompetenzen.

Die Generalversammlung kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn alle Gesellschafter erschienen oder vertreten sind. Beschlüsse der Generalversammlung können nur getroffen werden, wenn sie von mindestens einer 2/3 Mehrheit des ausgegebenen Kapitals getragen werden.

Diese Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit sind auch für Generalversammlungen, die über eine Satzungsänderung entscheiden, nötig.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um zehn Uhr fünfzehn für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Stanko, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 8, case 5. — Reçu 22.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007021830/230/92.

(070014938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Macadam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2343 Luxembourg, 165, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 104.340.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 17 juillet 2006, que KUHN SOPARFI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 148, route de Trèves, L-2630 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 98.278, a transféré cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- ETS KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant son siège social rue John L. Macadam, L-1113 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 28.312.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

MACADAM

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020904/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,**

(anc. Ceske Radiokomunikace S.à r.l.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.872.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RADIOKOMUNIKACE HOLDINGS A.S., a company incorporated and organized under the laws of the Czech Republic, having its registered office at U Nakladoreho, nadrazi 3144, 130 00 Praha 3, Czech Republic, (registered in the Commercial register of Czech Republic under number B1122 9,

here represented by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg by virtue of a proxy given on January 8th, 2007,

itself here represented by Mr Seiji Amino, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy holder A,

Mr Sébastien Félici, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy holder B.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of CESKE RADIOKOMUNIKACE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the laws of the Cayman Islands and which registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a notarial deed of November 8th, 2006, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, the articles of which have been amended pursuant to a notarial deed on the 15th of December 2006, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

#### *Resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into TMCZ HOLDCO II (LUX), S.à r.l.

As a consequence the sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of TMCZ HOLDCO II (LUX), S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the articles of association (the Articles).»

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RADIOKOMUNIKACE HOLDINGS A.S., une société constituée sous les lois de la République Tchèque, ayant son siège social à U Nakladoreho, nadrazi 2144, 130 00 Praha 3, République Tchèque (enregistrée au Registre de la République Tchèque à Prague sous le numéro B11229),

ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2007,

elle-même représentée par Monsieur Seiji Amino, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire A,

Monsieur Sébastien Félici, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire B.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société CESKE RADIOKOMUNIKACE, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte notarié en date du 8 novembre 2006 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 15 décembre 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de changer le nom de la société en TMCZ HOLDCO II (LUX), S.à r.l.

En conséquence l'associé unique déclare modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TMCZ HOLDCO II (LUX), S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Amino, S. Félici, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 58, case 4. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007021505/220/87.

(070014872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**BCG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.676.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.337.

Par résolution signée en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Catherine Barbandière, demeurant au 45, rue des Petites Ecuries, F-75010 Paris, France, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Madame Deborah Simpson, avec adresse professionnelle au 1, Exchange Place, MA-02109 Boston, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020992/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07511. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070013950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Noramco Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2007.

J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007021170/239/12.

(070014700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Romania-Luxembourg Business Forum, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 235, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg F 147.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés en date du 11 novembre 2005*

L'an deux mille sept, le 18 janvier à 18:30 heures

*Quatrième résolution*

Les Associés présents ou représentés et représentant plus de deux tiers des membres décident à l'unanimité de modifier l'objet de l'Association prévu à l'article 3 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 3.** Elle a pour objet:

- de mettre en place un réseau d'échange d'informations pour ses membres;
- de faciliter par tous moyens l'accueil au Luxembourg de représentants économiques, gouvernementaux et autres dignitaires étrangers et notamment roumains;
- d'encourager ses membres à prendre part aux initiatives commerciales et politiques entre le Luxembourg et d'autres pays et notamment la Roumanie;
- de fournir toutes prestations de services liées directement ou indirectement à l'activité principale de l'association et notamment des services de consultance et des services liés à l'organisation d'événements à dominante culturelle, économique ou politique.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2006.

R.-P. Radu

*Président*

Référence de publication: 2007021874/2564/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08751. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Tyco Brazil (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.090.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2007.

M. Schaeffer

*Notaire*

Référence de publication: 2007021172/5770/12.

(070014642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Rosepark, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 117.870.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2007.

M. Schaeffer

*Notaire*

Référence de publication: 2007021176/5770/12.

(070014638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**NLA Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
(anc. Advanta Holdings Luxembourg S.à r.l.).

**Capital social: EUR 56.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 102.505.

In the year two thousand and six, on the fifth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD., having its registered office at Walker House, Mary Street, KY, George town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Grand Cayman Companies' Register under number 137133,

duly represented by Ms Ute Bräuer, Maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith,

being the sole shareholder of ADVANTA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company») a Société à responsabilité limitée, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 102 505, incorporated by a notarial deed on July 23, 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1081 of October 27, 2004 and the Articles of Incorporation of which have been amended by a notarial deed of September 9, 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1243 of December 4, 2004.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberated upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Modification of the denomination of the Company;
2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company, that now reads as follows:  
« **Art. 4.** The company will have the denomination of NLA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.»  
and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to modify the denomination of the company into NLA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned change of the denomination of the Company, article four (4) of the articles of association is modified and now reads as follows:

« **Art. 4.** The company will have the denomination of NLA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.»

*Estimation of cost*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs is approximately at EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands enregistrée au registre des sociétés de Grand Cayman sous le numéro 137133,

ici représentée par Madame Ute Bräuer, Maître en droit, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, laquelle, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,



étant l'associé unique de ADVANTA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 102 505, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1081 du 27 octobre 2004, et dont le statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 9 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1243 du 4 décembre 2004.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société;
2. Modification subséquente de l'Article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de NLA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.»

et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la Société en NLA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la modification ci-dessus de la dénomination de la Société qui précède, l'Article quatre (4) des statuts de la Société, aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de NLA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.»

*Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la mêmes personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2006, vol. 440, fol. 23, case 3. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022478/242/86.

(070015565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Newcoop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.280.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEWCOOP S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007021212/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09626. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Etoile Promotions G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 31.566.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETOILE PROMOTIONS G.m.b.H.

Signature

Référence de publication: 2007021214/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09637. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**DH Andrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.744.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DHC LUXEMBOURG V S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary on 20th December 2006 represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27 December 2006 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company DH ANDREW S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DH ANDREW S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures as well as convertible notes or certificates.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may act as commandité and unlimited partner in corporate or other partnerships.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches in Luxembourg.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law (in particular in the case of pledges), a transfer of shares to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager (s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority (ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the shareholders (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 30th May at 11:30 A.M. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. The first accounting year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31st December 2007.

**Art. 12.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than twenty-five (25) shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood

that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, DHC LUXEMBOURG V S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up the five hundred shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 28, boulevard Royal, L-244 9 Luxembourg
2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

3.

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Gérard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29 April 1956	Briey, France
Graeme Stening	General Counsel	135, MacDonald Road The Gables, Lightwater, United Kingdom	10 May 1964	Chertsey, England
Cedric B. Stebel	Company administrator	28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	5 May 1977	Virton, Belgium

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

DHC LUXEMBOURG V S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 décembre 2006, représentée par M<sup>e</sup> Toinon

Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du décembre 2006 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte).

Les parties comparantes agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée DH ANDREW, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DH ANDREW, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de créance ainsi que des notes et certificats convertibles.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut agir en tant que commandité et associé à responsabilité illimitée dans des partnerships sous forme sociétaire ou autre.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi (notamment en cas de gages), les cessions de parts sociales entre vifs à des non associés sont soumises à l'agrément d'au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations

relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle doit être tenue le 30 mai à 11 heures 30 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant immédiatement.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. La première année sociale commence à la date de constitution et se termine au 31 décembre 2007.

**Art. 12.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

A partir du moment où la Société compte plus de vingt-cinq (25) membres, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des associés. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des associés avec ou sans motifs.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par le party comparante et le notaire, DHC LUXEMBOURG V, S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré les cinq cents parts sociales. Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) a été montrée au notaire instrumentant.

### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ deux mille euros.

### Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Gérard Becquer	Comptable	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29 avril 1956	Briey, France
Graeme Stening	Conseiller	135, MacDonald Road The Gables, Lightwater, Royaume-Uni	10 mai 1964	Chertsey, Angleterre
Cedric B. Stebel	Cadre en entreprise	28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	5 mai 1977	Virton, Belgique

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 2007, vol. 440, fol. 68, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007021501/242/304.

(070014564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

### Etoile Promotions "B" S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.274.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETOILE PROMOTIONS "B" S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007021215/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09635. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Etoile Promotions "D", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 60.632.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ETOILE PROMOTIONS D S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007021218/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09633. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 110.499.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, L.P., a Limited Partnership organized in Delaware, USA with registered office at NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9 East Lookerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, registered under number 3816514.

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, L.L.C., having its registered office at NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9 East Lookerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3801167.

- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 342 07 066.

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, L.L.C., having its registered office at NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9 East Lookerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3447230.

- STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34176985.

- TST NETHERLANDS V GP, L.L.C., having its registered office at NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9 East Lookerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3412615.

- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34164080.

- TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 110.407.

All here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of eight (8) proxies established on December 28th, 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I S.à r.l., having its registered office at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 110.499, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 24, 2005, published in the Mémorial C,



Recueil des Sociétés et Associations n ° 1469 dated December 29, 2005, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated April 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1709 dated September 13, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to amend the article 8 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of the shares in existence.

the managers of the company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) shareholders in the company, (ii) none of the shareholders in the company will be a natural person, and (iii) following any transfer of shares, clauses of the points (i) and (ii) of this paragraph will remain satisfied. for the avoidance of doubt this paragraph operates only to give the company the opportunity to qualify as a special foreign fund for german tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or delict (and will not seek to pursue any such action) against either the assets of the company, the managers or the company in the event that this paragraph is breached or amended.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, L.P., un «Limited Partnership» organisé selon les lois du Delaware, USA, ayant son siège social au NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 3816514.

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, L.L.C., ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3801167.

- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 342 07 066.

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, L.L.C., ayant son siège social au NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3447230.

- STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34176985.

- TST NETHERLANDS V GP, L.L.C., ayant son siège social au NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3412615.

- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34164080.

- TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgeois ayant son siège social à 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.407.

Tous ici représentés par M. Fatah Boudjelida, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de huit (8) procurations données le 28 décembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 110.499, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1469 du 29 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 25 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1709 du 13 septembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les gérants de la Société s'assureront qu'à tout moment (i) il n'y aura pas plus de trente (30) associés présent dans le capital de la Société, (ii) qu'aucun des associés de la Sociétés ne sera une personne physique, et (iii) que suite à tout transfert de parts sociales les dispositions (i) et (ii) seront respectées. L'objet du présent est de permettre à la Société d'être qualifiée de «fond spécial étranger» au regard des autorités fiscales allemandes. En cas de non respect ou de modifications des dispositions du paragraphe précédent, aucune action en responsabilité civile ou délictuelle contre la Société ou les gérants de la Société ne pourra être engagée par les associés de la Société.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 157S, fol. 22, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022554/211/139.

(070015644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

---

#### **Zabou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.954.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021219/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08444. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

In the year two thousand and six, on the twelfth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE TOP HOLDCO S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 95.703, hereby represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-5555 Remich, 12, place du Marché, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 11th, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING PFCE TOP HOLDCO S.à r.l. is the sole partner of ING PFCE MIDDLE HOLDCO S.à r.l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on October 16th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17th, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, dated June 30th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1834 of September 30th, 2006.

The capital of the company is fixed at five hundred fifteen thousand Euros (515,000.- EUR), represented by five hundred fifteen (515) parts, with a nominal value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The only partner resolves to increase the corporate capital by an amount of forty-six thousand Euros (46,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of five hundred fifteen thousand Euros (515,000.- EUR) to five hundred sixty-one thousand Euros (561,000.- EUR) by issuing forty-six (46) new parts with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and libération*

The appearing sole partner declares to subscribe the forty-six (46) new parts and to pay them up, fully in cash, at their par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, together with an total issue premium of four hundred Euros (400.- EUR), so that the amount of forty-six thousand four hundred Euros (46,400.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at five hundred sixty-one thousand Euros (561,000.- EUR), represented by five hundred sixty-one (561) parts of a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

ING PFCE TOP HOLDCO S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.703, ici représenté par Mademoiselle Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-5555 Remich, 12, place du Marché, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 12 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING PFCE TOP HOLDCO S.à r. l. est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE MIDDLE HOLDCO S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1207 du 17 novembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1834 du 30 septembre 2006.

Le capital social de la société est fixé à cinq cent quinze mille euros (515.000,- EUR), représenté par cinq cent quinze (515) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quarante-six mille euros (46.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quinze mille euros (515.000,- EUR) à cinq cent soixante et un mille euros (561.000,- EUR), par l'émission de quarante-six (46) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et libération*

Et à l'instant, les quarante-six (46) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cents euros (400,- EUR), de sorte que le montant de quarante-six mille quatre cents euros (46.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante et un mille euros (561.000,- EUR) représenté par cinq cent soixante et une (561) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2006, vol. 471, fol. 39, case 12. — Reçu 464 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007022491/5770/96.

(070015561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

---

**Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

En date du 30 juin 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Jeffrey Nadal à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet, démissionnaire. Le Conseil a également coopté Monsieur Benoît Holzem en remplacement de Monsieur Daniel Kuffer en date du 2 août 2006.

Ces cooptations seront ratifiées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 avril 2007.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Jeffrey Nadal, Vice-Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Hugo Lasat et Monsieur Jean-Yves Mal-dague, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg

Monsieur Vincent Hamelink, Global Head of Fixed Income Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg

Monsieur Emmanuel Jennes, Product Manager, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles

Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Benoît Holzem, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Hugo Lasat, Membre du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles

Monsieur Bernard Mommens, Directeur, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pacheco, B-1000 Bruxelles.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

*Pour DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007022064/1126/33.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

### **Deutsche Postbank Capital Management S.A., Société Anonyme,**

(anc. Postbank Capital Management S.A.).

Siège social: L-5365 Schuttrange (Munsbach), 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 44.836.

### AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und sechs, am siebenundzwanzigsten Dezember

Vor dem Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Senningerberg, Luxemburg,

ist erschienen:

DEUTSCHE POSTBANK AKTIENGESELLSCHAFT, mit Gesellschaftssitz in Bonn, Friedrich-Ebert-Allee 114-126 (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Bonn unter der Nr. HR B 6793, gesetzlich vertreten vom Vorstand, den Herren Prof. Dr. Wulf von Schimmelmann, (Vorstandsvorsitzender), Dirk Berensmann, Henning R. Engmann, Stefan Jütte, Dr. Wolfgang Klein, Loukas Rizos, Hans-Peter Schmid und Ralf Stemmer (nachfolgend DEUTSCHE POSTBANK AG genannt),

hier vertreten durch Herren Christoph Wagner, mit Wohnsitz in Trier (Deutschland), bevollmächtigt gemäß schriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Bonn am 12. Dezember 2006.

Die Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Der Bevollmächtigte ersucht den unterzeichneten Notar im Namen der DEUTSCHE POSTBANK AG folgende Erklärungen zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A. (anc. POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A.), mit Gesellschaftssitz in L-5365 Schuttrange (Munsbach), 18-20, Parc d'Activité Syrdall, Großherzogtum Luxemburg, wurde am 26. August 1993 in der Rechtsform einer luxemburgischen Aktiengesellschaft (Société Anonyme) gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank Baden, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 522 vom 2. November 1993, und ist im Handelsregister des Bezirksgerichts von und zu Luxemburg unter der Nummer B 44.836 eingetragen.

2. Das gezeichnete und voll einbezahlte Kapital der DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A. beträgt EUR 155.000,- (in Worten: hundertfünfundfünfzigtausend Euro), eingeteilt in 3.000 (dreitausend) Aktien ohne Nominalwert.

3. Die DEUTSCHE POSTBANK AG ist nach Erwerb einer Aktie durch Anteilskaufvertrag vom 12. Dezember 2006 Alleineigentümerin sämtlicher 3.000 (dreitausend) Aktien und damit des gesamten Grundkapitals der DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A. geworden.

4. Als Alleingeschäftlerin erklärt die DEUTSCHE POSTBANK AG hiermit ausdrücklich die Auflösung der DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A. mit sofortiger Wirkung und ernennt die DEUTSCHE POSTBANK INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in L-5365 Schuttrange (Munsbach), 18-20, Parc d'Activité Sydrall, zur Liquidatorin.

5. In ihrer Eigenschaft als Liquidatorin der DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A. erklärt die DEUTSCHE POSTBANK INTERNATIONAL S.A., dass sämtliche Gesellschaftsverbindlichkeiten der DEUTSCHE POSTBANK

CAPITAL MANAGEMENT S.A. erfüllt wurden und dass für die mit der Abwicklung der vorgenannten Gesellschaft verbundenen Zahlungspflichten ordnungsgemäß Vorsorge getroffen wurde. Jegliche Gesellschaftsaktiva der DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A. sind auf die DEUTSCHE POSTBANK AG übergegangen. Die alleinige Aktionärin ist demnach Eigentümerin aller Vermögenswerte der Gesellschaft.

6. Die Richtigkeit und Vollständigkeit des Liquidationsberichtes wurde bestätigt durch die Herren Christoph Wagner und Martin Blumann, beide mit Berufsanschrift in Munsbach. Eine Kopie dieser Bestätigung wurde gegenwärtiger Urkunde, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung, beigelegt.

7. Die Deutsche Postbank AG erklärt hiermit unwiderruflich und rechtsverbindlich, für jegliche Gesellschaftsverbindlichkeiten der aufgelösten DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A. aufzukommen und für diese zu haften, auch soweit solche zum jetzigen Zeitpunkt noch nicht bekannt sind.

Sie wird auch die Gebühren und die Kosten, die mit dieser Beurkundung verbunden sind, zahlen.

8. Das Aktienregister der Gesellschaft wurde im Beisein des amtierenden Notars annulliert.

9. Die DEUTSCHE POSTBANK AG erklärt damit die Abwicklung der DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A. für beendet und erteilt dem Verwaltungsrat Entlastung für dessen Tätigkeit.

10. Die Geschäftsbücher und Gesellschaftsdokumente der DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A. werden am Sitz der Gesellschaft, in L-5365 Schuttrange (Munsbach), 18-20, Parc d'Activité Syrdall, für die Dauer von fünf Jahren aufbewahrt.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Wagner, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 20, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. Januar 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007021947/202/64.

(070014950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Milhemet Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 80.512.

Le bilan au 31 décembre 2003 et le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021577/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08360. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Noel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 86.251.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 5 octobre 2006*

Le conseil décide, après délibération, de ratifier le transfert du siège social de la Société du 13, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme  
C. Santoiemma  
Président

Référence de publication: 2007021927/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**LUX-PEC Marché S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 115.925.

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Albina Osmanovic, épouse de Monsieur Adnan Fetic, secrétaire, née le 12 décembre 1981 à Pec (Yougoslavie), demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 15, Grand rue.

2.- Monsieur Adnan Fetic, époux de Madame Albina Osmanovic, ouvrier, né le 25 septembre 1982 à Pec (Yougoslavie), demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 15, Grand-rue.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés suite à la cession de parts ci-après spécifiée dans la société à responsabilité limitée dénommée LUX-PEC MARCHE, S.à r.l. avec siège social à L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1322 du 8 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.925.

Ensuite les comparants, agissant en leur dite qualité, représentant l'intégralité du capital social suite à la cession de parts ci-après spécifiée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Adnan Fetic, époux de Madame Albina Osmanovic, ouvrier, né le 25 septembre 1982 à Pec (Yougoslavie), demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 15, Grand-rue, déclare que Monsieur Jasmin Osmanovic, ouvrier, né le 3 octobre 1987 à Pec (Yougoslavie), demeurant à L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange, lui a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société LUX-PEC MARCHE, S.à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 22 janvier 2007, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés préqualifiés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Adnan Fetic, prénommé, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante le subrogeant dans ses droits.

Madame Albina Osmanovic, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante unique de la société, déclare accepter ladite cession.

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui est dit ci-dessus, les associés actuels décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- Par Madame Albina Osmanovic, le comparant sub 1) . . . . .	50
2.- Par Monsieur Adnan Fetic, le comparant sub 2) . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100»

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Osmanovic, A. Fetic, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2007, vol. 924, fol. 49, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007021582/272/56.

(070014878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Innovalux Computers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 67.536.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INNOVALUX COMPUTERS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007021913/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07190. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Compagnie Financière Montchoisi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.944.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007021248/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06432. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Ador S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 75.455.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007021241/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06401. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---